



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

**1251 - Actions de sensibilisation
à la sécurité routière**

**Associations "Vélo-Emploi" et "Comité d'actions
deux roues du Bas-Rhin" (CADR 67) - Conventions
d'objectifs et subventions annuelles 2011-2012**

Rapport n° CP/2012/104

Service gestionnaire :

Service des déplacements, transports et grands équipements

Résumé :

Le présent rapport porte sur la conclusion d'une convention annuelle entre le Département du Bas-Rhin et l'association Vélo-Emploi, pour l'année 2012, ainsi que sur la conclusion d'une convention avec l'Association CADR 67 pour les années 2011 et 2012. Ces deux associations interviennent de manière complémentaire dans des opérations de contrôle des vélos et de sensibilisation à la sécurité routière dans les collèges du Bas-Rhin.

Dans le cadre de ses engagements, le Conseil Général contribue à l'amélioration de la sécurité routière. Ses interventions s'inscrivent soit dans l'aménagement du réseau routier départemental, soit dans des actions volontaires en direction des usagers.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a développé depuis plusieurs années des actions de communication, dont le but est de modifier les comportements des usagers, aussi bien en milieu scolaire que vis-à-vis du grand public. Il a également conclu des partenariats avec un certain nombre d'associations, afin de mener des actions de sensibilisation à la sécurité routière : le CADR67 (Comité d'Action Deux-Roues du Bas-Rhin), l'association Vélo-Emploi, ainsi que l'association départementale de la Prévention Routière.

Le partenariat avec les deux premières associées citées se traduit, à travers le présent rapport, par un bilan des actions menées en 2011 et par le projet de conclusion d'un nouveau partenariat pour 2012.

I. Les actions de « Vélo-Emploi »

Depuis l'année 2000, le Département soutient financièrement l'association Vélo-Emploi, notamment par le biais d'une subvention annuelle de fonctionnement, pour marquer son engagement dans les actions conduites par cette association, afin contrôler les vélos des collégiens du Bas-Rhin.

Ainsi, l'association visite les collèges du Bas-Rhin durant l'année scolaire pour y effectuer un contrôle technique des vélos des collégiens. La vérification des bicyclettes est éventuellement complétée par de petites réparations urgentes réalisées par les techniciens de l'association.

Toutefois, cette association ayant intégré la gestion du produit « Vél'Hop » aux côtés de la CTS et de Transdev, n'a pas eu matériellement la possibilité d'assurer des interventions en 2011.

L'association proposera à nouveau en 2012 des opérations « Vélo-Sécurité » dans 28 collèges du Bas-Rhin, qui seraient :
ACHENHEIM, BARR, BENFELD, BRUMATH, DAMBACH-LA-VILLE, DETTWILLER, DRUSENHEIM, DUTTLENHEIM, GERSTHEIM, HEILIGENSTEIN, HERRLISHEIM, HOERDT, LA WALCK, MARCKOLSHEIM, MARLENHEIM, MOLSHEIM (R. Bugatti), MUTZIG, REICHSHOFFEN, RHINAU, ROSHEIM, SELTZ, SOUFFLENHEIM, SOULTZ-SOUS-FORETS, SUNDHOUSE, TRUCHTERSHEIM, VILLE, WISSEMBOURG et WOERTH.

Ces actions se dérouleront selon un calendrier annuel établi en liaison avec le Département, en accord et sous la responsabilité des chefs d'établissements concernés.

Chaque cycliste se verra remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation. Une fiche bilan, permettant de suivre l'état du parc des cycles vérifiés, sera renseignée pour chaque établissement visité.

Afin de poursuivre ce partenariat et marquer l'implication du Conseil Général dans la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes portée par l'association Vélo-Emploi, il est donc proposé d'accorder, comme en 2010, une subvention globale de fonctionnement de 15 000 €, pour l'ensemble des actions conduites au cours de l'année 2012.

II. Les actions du « CADR 67 »

Depuis l'origine de sa création le Comité d'Actions Deux Roues du Bas-Rhin bénéficie du soutien financier du Département, notamment par le biais d'une subvention annuelle de fonctionnement, pour marquer son engagement dans les actions conduites par cette association, afin de promouvoir le vélo comme mode de transport alternatif à la voiture.

Ainsi, le CADR 67 a proposé et mis en œuvre, en 2011, les actions suivantes, correspondant aux enjeux de sécurité routière du Conseil Général :

Action 1 : contribution à l'amélioration de la sécurité routière et participation aux projets d'aménagements cyclables du Bas-Rhin pour un montant de subvention de 5 000 €. Cette action s'est faite en fournissant des conseils aux cyclistes pour maintenir leur vélo en bon état, en sensibilisant les cyclistes au respect des autres usagers et en aidant à optimiser les aménagements cyclables.

L'association CADR 67 est ainsi intervenue dans les collèges suivants : BISCHWILLER (André Maurois et Saut du Lièvre), CHATENOIS, HAGUENAU (Foch et Kléber), OBERNAI (Europe et Freppel), SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER, SELESTAT (Béatus Rhénanus et Jean Mentel). Au total, 10 établissements scolaires ont donc été visités au cours de l'année civile 2011.

Action 2 : mise en place d'un jeu concours pour un montant de subvention de 1 000 €. Cette action consiste à encourager les résidents à choisir le vélo comme mode de transport en milieu urbain et au quotidien. Les bulletins de participation sont retirés au siège de l'association, sur des stands lors de manifestations ainsi que dans des entreprises, collectivités et établissements scolaires.

Action 3 : Plans de Déplacements Entreprises (PDE) pour un montant de subvention de 2 500 €. Cette action consiste à faire évoluer les habitudes de déplacements des salariés, en leur proposant de choisir le vélo ou un mode de déplacement doux pour leurs trajets domicile-travail. Dans le cadre des PDE, des interventions dans les entreprises et les collectivités sont prévues, ainsi que l'organisation de formations.

De plus, une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € est attribuée à cette association, incluant la pérennisation des postes d'emploi jeune.

Pour l'année 2012, le CADR67 propose de reconduire ces 3 actions, selon les orientations suivantes :

Action 1 : soutenir la contribution du CADR67 à l'amélioration de la sécurité routière et à la participation aux projets d'aménagements cyclables du Bas-Rhin, pour un montant de subvention de 5 000 €.

L'association CADR 67 propose d'intervenir dans 10 collèges en 2012 : ECKBOLSHEIM, ERSTEIN, ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (Les Roseaux), MOLSHEIM (Henri Meck), SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER, SOUFFELWEYERSHEIM, STRASBOURG (Erasme, Lezay-Marnézia et Sophie Germain), WASSELONNE.

Action 2 : soutien au challenge interentreprises « Au boulot, à vélo » pour un montant de 1 000 €. Cette action consiste à soutenir cet évènement régional qui aura lieu en avril 2012 et qui est destiné aux salariés d'entreprises et d'administrations, afin de les inciter à se déplacer à vélo pour leurs trajets professionnels et domicile-travail. La subvention concerne l'élaboration de supports de promotion de l'évènement, le financement du plan média et l'achat de récompenses.

Action 3 : maintenir une intervention du CADR67 dans les plans de déplacements entreprises pour un montant de subvention de 2 500 €. Cette action pourra être renforcée en 2012 à travers le challenge interentreprises « Au boulot, à vélo » prévu dans l'action 2.

Enfin, comme pour les années passées, il est proposé de reconduire une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 €, incluant une partie du maintien des anciens postes d'emploi jeune, selon les choix d'affectation de l'association.

En conclusion, afin de poursuivre le partenariat du Conseil Général du Bas-Rhin avec le CADR67 et marquer notre implication dans la promotion du vélo, relayée fortement par le CADR 67, il est proposé de reconduire le montant des subventions accordées antérieurement, à savoir : une subvention globale de fonctionnement de 14 500 € pour l'ensemble des actions réalisées en 2011 et une aide financière du même montant, 14 500 €, pour les actions à intervenir en 2012.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 28131 | 65-6574-88 | 25 000,00 € | 25 000,00 € | 25 000,00 € |
| 21967 | 65-6574-621 | 15 000,00 € | 15 000,00 € | 4 000,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- valide le plan d'actions proposé par l'association Vélo-Emploi pour l'année 2012 et décide d'attribuer une subvention de 15 000 € en 2012 pour ladite association

- approuve le projet de convention annuelle pour l'année 2012 avec l'association Vélo-Emploi
- valide les actions réalisées en 2011 et le plan d'actions proposé par l'association CADR67 pour l'année 2012 et décide d'attribuer une subvention annuelle de 14 500 € pour les années 2011 et 2012 pour ladite association
- approuve le projet de convention annuelle pour les années 2011 et 2012 avec l'association CADR67.

Elle autorise par ailleurs son président à signer les conventions à intervenir.

Strasbourg, le 23/01/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL